

Recommandations

La Commission populaire a entendu les résidents, les travailleurs et les commerçants touchés dire que la manifestation du convoi qui a assiégé les quartiers du centre-ville d'Ottawa a été marquée par l'occupation, la violence et l'abandon. En réponse à cette menace, en l'absence de mesures de protection et d'assistance de la part des gouvernements à tous les paliers, la communauté s'est mobilisée pour pourvoir à ses besoins et défendre ses droits. La Commission populaire est l'un des volets de cette réponse.

Après avoir examiné l'expérience et les recommandations de plus de 200 personnes et organisations, la CPO conclut que la débâcle de l'occupation par le convoi peut être attribuée à l'absence d'engagement envers les droits de la personne, à l'absence de leadership, à l'absence de réceptivité à la communauté et à ses divers besoins, et à l'absence de dialogue et de renforcement de la communauté.

Alors que certains suggèrent de « passer à autre chose » et de « s'en remettre », de l'avis de la CPO il est essentiel et urgent que la Ville d'Ottawa et les autres gouvernements apportent une réponse substantielle, voire transformatrice, en reconnaissant les échecs, en réparant les préjudices et en prenant des mesures qui garantissent que la réaction désordonnée à l'occupation par le convoi ne se reproduise plus jamais.

En évaluant quelles recommandations pourraient être les plus efficaces, la CPO a gardé à l'esprit son mandat de se concentrer sur l'impact de l'occupation par le convoi sur la communauté. Mais, elle reconnaît que l'occupation a constitué une crise aiguë qui

s'est ajoutée aux urgences permanentes découlant des niveaux élevés d'itinérance, du grand nombre de résidents vulnérables, d'une communauté luttant pour contrôler une pandémie et d'une extrême droite enhardie qui prône la suprématie blanche, la haine et l'intolérance.

Bon nombre de ces questions nécessitent une réponse systémique.

La majorité des recommandations s'adressent à l'hôtel de ville, où des changements radicaux et substantiels sont nécessaires de toute urgence. D'autres concernent la province et le gouvernement fédéral ou nécessitent la coopération des trois paliers de gouvernement.

Certaines recommandations nécessitent une action immédiate. D'autres demanderont plus de temps et un engagement plus actif avec les résidents, les organisations et agences communautaires ainsi que les chefs d'entreprise locaux pour s'assurer que la réponse répond aux divers besoins de la communauté. Dans chaque cas, la Commission a recommandé un calendrier de suivi.

La CPO a reçu des centaines de recommandations, certaines spécifiques et détaillées, d'autres systémiques. La Commission n'a pas tenté de les présenter toutes ici, mais plutôt de recommander des endroits ou des processus où ces recommandations plus détaillées ou de plus grande portée peuvent être examinées et débattues.

La CPO encourage les résidents d'Ottawa, les organismes communautaires, les élus et autres à adopter ces recommandations ou à proposer des solutions de rechange plus efficaces, en relevant le défi de défendre un programme ambitieux en matière de droits de la personne, une culture de leadership transformateur, un engagement envers la réceptivité et une approche plus inclusive et axée sur le renforcement de la communauté en matière de dialogue et d'action démocratique.

Après le traumatisme et les perturbations causés par l'occupation par le convoi, les résidents d'Ottawa ont besoin et méritent un changement fondamental à l'hôtel de ville, avec la coopération des autres paliers de gouvernement, et un investissement majeur dans l'infrastructure sociale et le renforcement de la communauté pour s'assurer que les événements de février 2022 ne se reproduisent jamais et pour être mieux préparé à faire face à toutes sortes de situations d'urgence à l'avenir.

GAGNER LA CONFIANCE

La Ville d'Ottawa a perdu la confiance des résidents, les ayant abandonnés pendant l'occupation par le convoi. La confiance du public dans l'engagement, la capacité et la compétence de la Ville et des autorités locales à respecter les droits et à protéger la santé et le bien-être en temps de crise a été décimée.

Une ville saine, diversifiée et paisible repose sur le respect et la confiance mutuels des résidents et des fonctionnaires municipaux. Pour gagner la confiance des résidents, il faut que les responsables admettent le tort qu'ils ont causé par leurs actions et leur inaction pendant l'occupation, qu'ils expriment des regrets sincères, qu'ils reconnaissent leur responsabilité envers la population d'Ottawa et envers la protection et la mise en œuvre des droits de la personne, et qu'ils adoptent des mesures efficaces pour redresser les torts et empêcher que de tels événements ne se reproduisent à l'avenir.

Recommandation 1: Convoquer des assemblées publiques

La Ville d'Ottawa doit convoquer des assemblées publiques dans les quartiers du centre d'Ottawa les plus touchés par l'occupation par le convoi, afin de permettre aux responsables d'entendre de première main les préoccupations et les expériences des personnes directement affectées, dans le but d'informer et de confirmer les mesures correctives et les redressements.

Recommandation 2: Présenter des excuses sérieuses

La Ville d'Ottawa, la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral doivent tous présenter des excuses sérieuses aux résidents d'Ottawa pour ne pas avoir protégé leurs droits pendant l'occupation par le convoi. Ces excuses doivent:

1. démontrer une compréhension totale des violations des droits de la personne subies par les résidents, les travailleurs et les commerçants;
2. reconnaître qu'en tant que gouvernements, il leur incombe de protéger les citoyens contre ces violations des droits de la personne et qu'ils n'ont pas respecté cette obligation; et
3. s'engager à mettre en œuvre des réformes globales, avec une large participation de la communauté et des rapports publics réguliers, pour s'attaquer aux causes et aux conséquences de ce manquement aux droits de la personne.

Recommandation 3: Redresser les préjudices

La Ville d'Ottawa, la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral doivent veiller collectivement à ce que les résidents, les travailleurs et les commerçants touchés obtiennent une réparation complète pour les atteintes aux droits de la personne qu'ils ont subies pendant l'occupation par le convoi, y compris :

1. des réparations pour les abus et les violations des droits de la personne;
 2. des compensations pour les dépenses, les pertes de salaire et de revenu, les pertes commerciales et autres coûts encourus du fait de l'occupation par le convoi; et
 3. la prestation de services de counselling et d'autres services de santé pour traiter les traumatismes, les besoins en matière de santé mentale ou d'autres problèmes de santé résultant de l'occupation par le convoi.
5. collaborer avec les entreprises locales et les partenaires communautaires pour promouvoir le centre-ville comme un lieu vital et dynamique où il fait bon vivre, travailler, faire ses courses et se divertir.

DÉFENDRE LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Tout ce qui concerne l'occupation par le convoi, notamment la manière dont il a été organisé, le comportement des participants et les mesures prises par les gouvernements et la police, représente un manquement total au respect des droits des peuples autochtones de la ville et, en particulier, de ceux du peuple algonquin Anishnaabeg, qui n'a jamais cédé ou abandonné ces terres. Ce manque de respect pour les droits des peuples autochtones à Ottawa/Gatineau est endémique et de longue date.

Recommandation 4: Renforcer la crédibilité et la collaboration

Comme mesure de confiance, pour faire preuve de bonne volonté et commencer à résoudre les problèmes qui ont surgi pendant l'occupation par le convoi, la Ville d'Ottawa devrait :

1. collaborer avec les résidents, les associations communautaires et les partenaires concernés afin d'élaborer et de mettre à l'essai un plan en matière de transport pour la fête du Canada 2023 qui garantisse des services de transport en commun et de Para Transpo fiables et accessibles aux résidents et aux commerces dans la zone d'exclusion;
2. collaborer avec les responsables de chantiers de construction dans la zone rouge pour remplacer les klaxons qui alertent les résidents et les travailleurs de l'imminence d'un dynamitage par des sifflets ou d'autres sons qui ne soient pas un élément déclencheur pour les résidents, les travailleurs ou les animaux de compagnie;
3. collaborer avec les associations communautaires pour soutenir les initiatives novatrices en matière de sécurité communautaire et pour renforcer leur capacité à participer et à diriger efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des plans de sécurité et de bien-être communautaires;
4. collaborer avec des partenaires communautaires pour mettre au point des programmes et des protocoles plus robustes, accompagnés d'un financement accru, notamment un financement

Recommandation 5: S'engager à respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

La Ville d'Ottawa et la province de l'Ontario devraient toutes deux approuver formellement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et travailler en étroite collaboration avec les dirigeants et les anciens autochtones, ainsi qu'avec les organisations de peuples autochtones, afin de mettre au point des plans de mise en œuvre de la Déclaration dans la ville et dans la province.

Recommandation 6: Respecter le leadership autochtone en temps de crise

La Ville d'Ottawa, en consultation avec les organisations de peuples autochtones, devrait élaborer une politique pour s'assurer que le leadership du peuple algonquin Anishnaabeg est reconnu et respecté, et que les droits des peuples autochtones sont respectés et protégés lorsque la ville est confrontée à des situations d'urgence similaires à l'occupation par le convoi.

Recommandation 7: Faire avancer le processus de réconciliation

Les groupes et les organismes communautaires devraient inviter les dirigeants et les anciens des Premières nations locales ainsi que les organisations de peuples autochtones de la région d'Ottawa/Gatineau, à collaborer à l'organisation de cercles de guérison, de cérémonies et d'autres rassemblements et événements, afin de reconnaître la vérité, de promouvoir la réconciliation, de renforcer le respect des droits des peuples autochtones et de favoriser un plus grand respect et une meilleure compréhension au sein des communautés de la région et entre elles.

PROTÉGER LES DROITS DE LA PERSONNE

L'occupation par le convoi a fait ressortir l'absence de normes efficaces et de mécanismes institutionnels au niveau local pour assurer la protection des droits de la personne fondamentaux, y compris, mais sans s'y limiter, le droit à la non-discrimination, aux soins de santé, à un logement convenable, à la sécurité de la personne et à des moyens de subsistance.

Recommandation 8: Adopter une Charte des droits de la personne pour Ottawa

La Ville d'Ottawa devrait adopter une Charte des droits de la personne afin de mieux équiper les résidents pour qu'ils puissent demander à la Ville de rendre des comptes sur le respect des droits de la personne à tout moment, notamment dans les situations d'urgence et de crise comme l'occupation par le convoi. La Charte des droits de la personne devrait :

1. être élaborée dans le cadre d'un processus de consultation solide avec un éventail diversifié de résidents et de parties prenantes, en particulier des groupes nécessitant d'être protégés en vertu des droits de la personne;
2. reconnaître explicitement la vulnérabilité de certains groupes à la discrimination, à la violence et aux désavantages socio-économiques, en particulier en période de crises, notamment les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap, les femmes, les membres de la communauté 2SLGBTQIPP+, les personnes racisées, les personnes âgées, les jeunes et les sans-abris;
3. se fonder sur le Code des droits de la personne de l'Ontario, la Charte canadienne des droits et libertés et les obligations internationales en matière de droits de la personne qui lient la Ville, comme le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination raciale, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Déclaration des droits des peuples autochtones;
4. s'appliquer à tous les aspects des affaires municipales, notamment la rédaction et l'interprétation des règlements, la définition des politiques et des priorités, la formulation des budgets et la prise de décisions par tous les services et agences municipales;
5. inclure un plan d'action en matière de droits de la personne pour la Ville avec des engagements en matière de ressources, des points de référence, des échéances et un rapport public annuel sur les progrès, qui est révisé et actualisé chaque année; et
6. être appliquée par une commission municipale indépendante des droits de la personne ou un autre mécanisme par lequel les résidents peuvent déposer des plaintes pour non-respect de la Charte des droits de la personne et demander une résolution ou une réparation.

Recommandation 9: Modifier la législation provinciale pour renforcer la protection des droits de la personne

La province de l'Ontario devrait modifier la Loi sur les municipalités pour obliger les municipalités à prioriser leurs obligations en matière de respect, de protection et de mise en œuvre des droits de la personne, et modifier la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence pour exiger que les plans municipaux d'intervention en cas d'urgence identifient les droits des populations vulnérables et les priorisent.

Recommandation 10: Protéger les journalistes

La Ville d'Ottawa, la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral devraient collaborer avec les médias pour élaborer des mesures visant à garantir la sécurité des journalistes et le respect de la liberté des médias lors de crises telles que l'occupation par le convoi. Ces mesures devraient se concentrer sur les risques élevés auxquels sont confrontés les journalistes féminins, racisés et autochtones.

PRIORISER LE SOUTIEN AUX GROUPES DÉFAVORISÉS ET VULNÉRABLES

Pendant l'occupation, la Ville d'Ottawa n'est pas entrée en contact avec les personnes et les ménages vulnérables pour s'assurer qu'ils étaient en sécurité et que leurs droits fondamentaux tels que l'alimentation, les soins de santé, un logement convenable et des moyens de subsistance étaient respectés. Dans le même temps, les services vitaux et essentiels ont été suspendus et les groupes défavorisés ne pouvaient y accéder, ce qui a contribué à la violation de leurs droits de la personne.

Recommandation 11: Dresser une « carte des besoins » à l'échelle de la ville

La Ville d'Ottawa, sous la direction de Santé publique Ottawa et du Service des incendies d'Ottawa, devrait dresser une « carte des besoins » à l'échelle de la ville qui identifie les communautés, les quartiers et les ménages susceptibles d'être particulièrement vulnérables en temps de crise en tenant compte de facteurs tels que le revenu, le handicap, l'âge, la race, la religion et l'identité de genre. Cette carte devrait également indiquer l'emplacement et la portée de tous les services sociaux et de santé dont dépendent les groupes défavorisés.

Recommandation 12: Mettre au point des plans d'intervention en cas de crise

La Ville d'Ottawa doit mettre au point des plans de sensibilisation pour s'assurer qu'en temps de crise on puisse atteindre les ménages vulnérables et que leurs droits de la personne fondamentaux à l'alimentation, un logement convenable, le transport, les soins de santé, la non-discrimination et l'éducation, par exemple, sont protégés.

Recommandation 13: Assurer l'accès aux services essentiels

La Ville d'Ottawa doit mettre au point des plans pour que les services essentiels et vitaux restent ouverts et accessibles à tout moment, notamment en temps de crise. Cela comprend le transport en commun, Para Transpo, les centres d'accueil, les programmes alimentaires, les refuges pour sans-abri, les refuges d'urgence, ainsi que les services d'approche des sans-abris et la réduction des méfaits. La Ville d'Ottawa doit s'assurer que le personnel et les partenaires communautaires qui gèrent ces services disposent des ressources et des protections nécessaires en fonction des circonstances d'une crise donnée.

ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA COMMUNAUTÉ

Les communautés d'Ottawa ne doivent plus jamais subir la violence et d'autres préjudices comme ce fut le cas pendant l'occupation par le convoi, les gouvernements et la police ne déployant pas assez d'efforts pour assurer leur sécurité et faire respecter leurs droits de la personne.

Recommandation 14: Élaborer une politique en matière de manifestation et d'impact sur la communauté

La Ville d'Ottawa doit élaborer une politique exhaustive, soutenue par une formation régulière, en ce qui concerne la gestion des manifestations, qui comprenne des protections solides pour le droit de manifester ainsi que pour les droits des membres des communautés touchées par les manifestations, en mettant l'accent sur les droits de la personne des membres défavorisés et vulnérables de la communauté.

Recommandation 15: Renforcer la surveillance policière

La province de l'Ontario devrait lancer des consultations publiques en vue de renforcer la surveillance policière dans la ville, notamment en réformant la Commission de services policiers d'Ottawa, afin d'améliorer l'accessibilité, la responsabilisation et la réactivité à l'égard des communautés et du public. Des règlements devraient être adoptés pour garantir des enquêtes rapides et des réponses dans les 120 jours à toutes les plaintes concernant des fautes policières.

Recommandation 16: Enquêter sur l'incapacité à protéger les résidents

La Ville d'Ottawa devrait nommer un enquêteur indépendant chargé d'examiner les éléments suivants et d'en faire rapport:

1. les allégations selon lesquelles des policiers actuels ou anciens auraient fourni des renseignements, des mesures d'application de la loi et d'autres informations opérationnelles aux organisateurs du convoi;
2. La décision du Service de police d'Ottawa de s'abstenir de prendre des mesures pénales contre les participants au convoi avant l'invocation de la Loi sur les mesures d'urgence;
3. l'absence de réponses du Service de police d'Ottawa aux plaintes déposées par les résidents pendant l'occupation; et
4. La décision de ne pas appliquer les règlements pendant l'occupation par le convoi, notamment en raison des risques de sécurité encourus par les agents chargés d'appliquer le règlement et de la crainte que l'émission de contraventions n'aggrave la situation.

Recommandation 17: Augmenter le financement de la sécurité et du bien-être de la communauté

La Ville d'Ottawa et la province de l'Ontario devraient réduire ou réaffecter les budgets de maintien de l'ordre afin de fournir davantage de ressources aux services sociaux, aux programmes de sécurité communautaire, aux initiatives de lutte contre le racisme, aux initiatives pour l'égalité des sexes, aux services de santé mentale, à l'aide au revenu, à la fourniture de logements, aux initiatives de réduction des méfaits, aux services de transport en commun et à d'autres programmes destinés à renforcer la protection des droits de la personne.

RENFORCER LA RÉPONSE AU SITUATIONS D'URGENCE

La Ville d'Ottawa n'a pas géré efficacement la situation d'urgence née de l'occupation par le convoi. Elle n'a pas transmis les informations de base au public. Elle a abandonné ceux qui avaient besoin de protections socio-économiques et n'a pas veillé à ce qu'ils aient accès aux services essentiels. Elle n'a pas coordonné la réponse à l'occupation avec les autres paliers de gouvernement et elle n'a pas impliqué les résidents du centre-ville et les autres personnes concernées dans la détermination des besoins et des solutions.

Recommandation 18: Créer un Comité consultatif sur les situations d'urgence

La Ville d'Ottawa devrait créer un Comité consultatif sur les situations d'urgence, constitué de résidents diversifiés en termes d'âge, d'indigénéité, d'identité de genre, de race et de statut socio-économique, provenant de tous les quartiers de la ville. Ce Comité serait composé d'experts représentant la zone touchée et qui seraient convoqués lorsque la ville, ou une partie de celle-ci, est confrontée à une crise. Ils auraient pour mandat de renseigner et de conseiller les fonctionnaires municipaux et le Service de police d'Ottawa concernant la situation sur le terrain et les mesures qu'ils recommanderaient de prendre pour assurer la sécurité de la communauté et la protection des droits de la personne.

Recommandation 19: Renforcer le Programme de gestion des urgences d'Ottawa

La Ville d'Ottawa devrait revoir et renforcer son Programme de gestion des urgences, notamment en:

1. révisant les protocoles en matière de communication pour les situations d'urgence afin d'impliquer les représentants de la communauté dans l'évaluation des besoins d'information, de manière à garantir que des renseignements significatifs et détaillés soient fournis aux résidents et aux commerçants de la ville par

le biais d'une variété de canaux, y compris les partenaires de la communauté, d'une manière opportune et fréquente; et

2. reconnaissant l'obligation de prioriser la protection des droits de la personne dans la réponse aux situations d'urgence par le biais de mécanismes de surveillance des violations des droits de la personne, d'un processus d'évaluation des besoins des résidents en matière de droits de la personne et de mesures détaillées de prévention, d'atténuation et de réponse aux violations des droits de la personne.

Recommandation 20: Coordonner les interventions d'urgence entre tous les paliers de gouvernement

La Ville d'Ottawa devrait collaborer avec la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral pour mettre en place un bureau chargé de coordonner plus efficacement les réponses à de futures crises comme l'occupation par le convoi, y compris un point de contact d'urgence centralisé et auxquels les résidents et les commerçants pourraient facilement accéder afin de signaler les violations des droits de la personne et d'obtenir de l'aide.

LUTTER CONTRE LA HAINE, RENFORCER LA COMMUNAUTÉ ET PROMOUVOIR L'INCLUSION

Plusieurs résidents d'Ottawa ont été victimes de haine, de racisme et de discrimination de la part des participants au convoi. L'impact du racisme, de la misogynie, de l'homophobie, de la transphobie, de l'antisémitisme, de l'islamophobie et d'autres formes de haine et de discrimination liées au convoi était intrinsèquement violent et il a dévasté les résidents. Malgré la gravité de ces crimes haineux, les autorités n'ont guère réagi.

Recommandation 21: Lutter contre la haine

La Ville d'Ottawa, la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral devraient renforcer leur collaboration afin d'identifier les individus et les groupes qui font la promotion de la haine et de la violence partout au Canada et d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action collectif complet pour:

1. empêcher leur propagation ou leur manifestation, en personne et en ligne;
2. élaborer des politiques concernant l'affichage de drapeaux, de bannières, d'affiches et d'autres matériels qui sont intrinsèquement racistes ou qui véhiculent des messages de haine, de discrimination et d'intolérance;
3. promouvoir des efforts proactifs pour favoriser la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité, notamment des stratégies telles que la formation des passants et l'identification et la récompense du leadership qui favorise la compréhension et la coopération; et
4. encourager l'élaboration de programmes d'études sur les droits de la personne, l'éducation civique et la citoyenneté active.

Recommandation 22: Accroître la diversité parmi les élus et les hauts fonctionnaires municipaux

La Ville d'Ottawa devrait redoubler d'efforts et optimiser son rendement en ce qui a trait à la promotion de la diversité de genre, raciale et autres, afin d'accroître l'équité, l'inclusion et l'accessibilité au sein des élus et des cadres supérieurs de l'administration municipale, ainsi qu'aux échelons supérieurs du Service de police d'Ottawa.

Recommandation 23: Soutenir les initiatives communautaires

La Ville d'Ottawa doit accroître son soutien à la sécurité et au bien-être de la communauté en mettant à disposition des associations et des organismes communautaires qui font la promotion de l'inclusion, de l'entraide et de la solidarité un appui financier plus solide. Ces organismes et

associations devraient travailler en collaboration et collectivement, par le biais d'alliances comme le Groupe d'intervenants des centres urbains, la Fédération des associations civiques d'Ottawa, la Coalition des zones d'amélioration commerciale d'Ottawa, *OttawaCares* et d'autres, afin de soutenir les initiatives visant à contrer la haine et la division dans la ville et à promouvoir la compréhension, l'équité, la justice et la coopération, y compris en temps de crise.

Recommandation 24: Créer un espace de dialogue et de renforcement de la communauté

Les organismes communautaires, avec l'aide de fondations et d'autres instances de financement, devraient envisager de soutenir des initiatives telles que les commissions populaires et d'autres processus et forums similaires qui offrent des possibilités de dialogue constructif sur des questions sociales urgentes, dans le but de favoriser la compréhension, de trouver des solutions et de faire progresser le changement.

ASSURER UN SUIVI RESPONSABLE

L'expérience de l'occupation par le convoi a été traumatisante et a brisé la confiance de milliers de résidents d'Ottawa dans leurs gouvernements et leurs forces policières. Pour regagner leur confiance, il faut faire preuve de responsabilité et de transparence, et s'engager à apporter les changements nécessaires.

Recommandation 25: Consulter le public et rendre compte de la mise en œuvre

La Ville d'Ottawa, la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral devraient consulter le public lors de la préparation des plans de mise en œuvre des recommandations de la Commission sur l'état d'urgence, des examens de la vérificatrice générale de la Ville d'Ottawa et de la Commission populaire d'Ottawa, et rendre compte publiquement tous les six mois de l'avancement de la mise en œuvre et des résultats.

Calendrier d'Action

Pour instaurer la confiance au sein de la communauté au lendemain de l'occupation par le convoi, il est essentiel de faire preuve d'un engagement significatif en faveur du changement. Le changement passe par l'action, et l'action nécessite un calendrier pour être réalisable et sincère. Nous proposons le calendrier suivant de mise en œuvre des recommandations que nous avons formulées. Le calendrier peut évoluer. Mais, les dates butoirs doivent être accessibles au public et régulièrement mises à jour en fonction des besoins.

D'ici le 30 juin 2023

- Recommandation 1 : Convoquer des assemblées publiques
- Recommandation 4 : Renforcer la crédibilité et la collaboration
- Recommandation 25 : Consulter le public et rendre compte de la mise en œuvre

D'ici le 30 septembre 2023

- Recommandation 2 : Présenter des excuses sérieuses
- Recommandation 3 : Redresser les préjudices
- Recommandation 5 : S'engager à respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

D'ici le 31 décembre 2023

- Recommandation 6 : Respecter le leadership autochtone en temps de crise
- Recommandation 7 : Faire avancer le processus de réconciliation
- Recommandation 8 : Adopter une Charte des droits de la personne pour Ottawa
- Recommandation 13 : Assurer l'accès aux services essentiels
- Recommandation 14 : Élaborer une politique en matière de manifestations et d'impact sur la communauté

- Recommandation 15 : Renforcer la surveillance policière
- Recommandation 16 : Enquêter sur l'incapacité à protéger les résidents
- Recommandation 17 : Augmenter le financement de la sécurité et du bien-être de la communauté
- Recommandation 18 : Créer un Comité consultatif sur les situations d'urgence
- Recommandation 19 : Renforcer le Programme de gestion des urgences d'Ottawa
- Recommandation 22 : Accroître la diversité parmi les élus et les hauts fonctionnaires municipaux
- Recommandation 23 : Soutenir les initiatives communautaires

D'ici le 31 mars 2024

- Recommandation 9 : Modifier la législation provinciale pour renforcer la protection des droits de la personne
- Recommandation 10 : Protéger les journalistes
- Recommandation 20 : Coordonner les interventions d'urgence entre tous les paliers de gouvernement
- Recommandation 21 : Lutter contre la haine

D'ici le 30 juin 2024

- Recommandation 11 : Dresser une « carte des besoins » à l'échelle de la ville
- Recommandation 12 : Mettre au point des plans d'intervention en cas de crise
- Recommandation 24 : Créer un espace de dialogue et de renforcement de la communauté